

École Daniel Balavoine 4 rue des mésanges 77610 Neufmoutiers en brie 01 64 42 88 41 ce.0770843y@ac-creteil.fr

Conseil d'école n°3 – mardi 25 juin 2024 18h30

Parents élus :

Mairie:

Mme Pouponneau

Mme Weissbrodt

Mme De Greef, adjointe aux affaires

Mme Béliard, directrice ALSH

Mme Tollet

scolaires

(périscolaire)

Autre membre invité :

Mme Ursulet

Présents:

Enseignantes de l'école :

- Mme Bertin
- Mme De Luca
- Mme Florès
- Mme Jézéquel, directrice
- Mme Lamendour
- Mme Majdoub
- Mme Slosse
- Mme Tainmont

Enseignantes invitées (affectées 2024-2025) :

- Mme Afchain
- Mme Delarue, directrice

IEN:

M. Bécourt

DDEN:

M. Margry

Absents excusés :

Enseignantes de l'école :

- Mme Durand
- Mme Grisard
- Mme Guilluy

La séance est ouverte à 18h33. Mme Slosse est désignée secrétaire de séance.

Projets et vie de l'école

Les carnets de suivi (cycle 1) ou le livret scolaire (cycles 2 et 3) du second semestre seront remis la dernière semaine de juin ; tout parent qui le souhaite peut prendre rendez-vous avec l'enseignante à ce sujet.

- Du 11 au 15 mars s'est déroulé le festival du livre dans l'école ; cela a permis une dotation en livres d'un montant de 135,58€.
- Le 21 mars, le carnaval a été organisé dans l'école.
- Le photographe est venu pour les portraits noir et blanc le 22 mars ; les bénéfices sont au profit de la coopérative scolaire.
- Les 29 et 30 mars, les élèves ont visité une exposition sur les JO installée par la mairie.
- Les élèves de CM2 ont visité le collège de Tournan le 31 mai.
- Les élèves de CE2/CM2 et CM1/CM2 ont visité le musée Hippolyte Henry, qui relate l'histoire d'un village briard il y a 100 ans, à Fontenay-Trésigny les 30 mai et 11 juin. La visite et le transport ont été pris en charge par le Val Briard.

- Les élèves de CP et CE1/CE2 ont participé au cross du CMPA le 4 juin.
- La fête de l'école a eu lieu le samedi 22 juin.
- Les élèves de maternelle ont effectué une balade d'observation de la nature le mardi 25 juin.
- Les élèves d'élémentaire effectuent une randonnée les mardis 25 juin et 2 juillet.
- L'ensemble des élèves se rend à la bibliothèque municipale une fois par période.

Concernant les sorties scolaires, les classes de maternelle et de CE1/CE2 se sont rendues le 30 mai au château de Breteuil. Les classes de CE2/CM2 et CM1/CM2 iront au château de Fontainebleau le 28 juin. La classe de CP ira dans la forêt de Fontainebleau (ONF) le 28 juin.

Le projet potager se poursuit : réalisation d'un tipi végétal devant l'école, agrandissement du potager actuel... Il sera encore développé l'an prochain avec un thème annuel en lien avec la nature.

Pour toutes ces actions, le conseil d'école remercie les parents et les bénévoles qui participent. Nous remercions également les parents d'élèves pour les différentes actions menées (goûters, foire aux jouets, marché de Noël, distributions de chocolats à Noël et Pâques, achat de jouets...)

Les parents remercient les maîtresses pour la sortie innovante au château de Breteuil et d'avoir pris le temps pour les cadeaux de fête des mères.

Fonctionnement de l'école

Sécurité et travaux

Un deuxième exercice incendie a été réalisé le mardi 7 mai. Il s'est très bien déroulé.

L'exercice PPMS – risques naturels a été réalisé le 18 juin. Le retour d'exercice souligne les points suivants :

- Le signal d'alerte est identique au PPMS attentat, donc doute sur la conduite à tenir ;
- Le fonctionnement des radios est à revoir (piles, fréquence);
- La sûreté des lieux de regroupement dans le couloir est à confirmer (dômes) ;
- Le personnel communal présent dans la cantine n'a pas de lieu de confinement prévu dans le PPMS.

Fin février, une liste des travaux à réaliser sur l'ensemble de l'école a été établie. Une grande partie de ces travaux a déjà été effectuée ; les autres sont planifiés pour juillet. De même, des demandes sont régulièrement envoyées à la mairie qui les prend en compte dans les meilleurs délais (suivant l'urgence et la faisabilité).

Budgets

Le budget de fonctionnement alloué par la mairie pour l'école pour 2024 est de 34€ par enfant soit 5984€ et 500€ de budget transport par classe soit 3500€.

Le bilan financier de la coopérative scolaire est le suivant :

- solde de 5618€ au moment du 2ème conseil d'école ;
- recettes:
 - photographies noir et blanc
 - vente de sacs
 Pour cette vente, les parents indiquent que s'ils avaient pu voir un sac modèle, les ventes auraient pu être plus importantes. L'opération pourra être renouvelée.
- dépenses :
 - o sorties scolaires : animations de toutes les sorties scolaires + transport pour la sortie au

château de Breteuil

• solde à ce jour : 2056,53€

Les comptes sont consultables sur simple demande.

Élections des représentants de parents

Concernant les élections de représentants de parents d'élèves pour l'année scolaire 2024-2025 :

- le mode de scrutin par correspondance uniquement est reconduit à l'unanimité ;
- constitution de la commission électorale : Mme Delarue (directrice), Mme Slosse (enseignante) et 2 RPE (à désigner).

Organisation de l'année scolaire 2024-2025

Structure des classes

L'effectif actuel est de 170 élèves inscrits. À la fin de l'année, 14 CM2 quittent l'école. 25 élèves sont inscrits en petite section. Il y a également 6 départs prévus.

L'effectif prévu pour septembre 2024 est donc de 175 élèves (soit 25 élèves par classe).

Ces élèves seront répartis sur 7 classes comme suit :

Classe	Nb d'élèves		Enseignant
PS/MS	8/18	26	Elen Lamendour
PS/GS	17/9	26	Hélène Afchain
GS/CP	16/9	25	Marie-Cécile Dorante
CP/CE1	20/4	24	Hélène Jézéquel
CE1/CE2	19/5	24	Pauline Delarue, directrice
CE2/CM1	10/15	25	Véronique Slosse
CM1/CM2	6/19	25	Kilian Pingault

Les listes de fournitures ont été établies par niveau du CP au CM2. Elles sont jointes au procèsverbal.

Les parents d'élèves organisent un partenariat avec Scoléo pour leur achat.

L'outil de communication utilisé en 2024-2025 sera Beneylu School (outil financé par l'éducation nationale, imposé sur la circonscription).

Les représentants de parents d'élèves et l'association des parents d'élèves devront utiliser leur propre outil de communication.

Organisation de la rentrée

Une réunion d'information pour les futures petites sections aura lieu le jeudi 27 juin à 18h.

La rentrée aura lieu le lundi 2 septembre 2024.

Le jour de la rentrée,

- les élèves de petite section seront accueillis de 8h30 à 11h30 ;
- les élèves de moyenne et grande section seront accueillis de 10h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 :
- tous les autres élèves auront les horaires habituels, de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Les listes des classes seront affichées le vendredi 30 août. Elles ne peuvent pas être diffusées plus tôt car de nouvelles inscriptions peuvent modifier les répartitions.

Réponses aux questions des représentants de parents d'élèves

• Absence prof CE2/CM2 : les parents s'inquiètent encore. Le niveau ? pas de devoirs comparé à d'autres classes et même d'autres écoles... Les parents sont globalement très mécontents sur la préparation des CM2 pour la 6^{ème} que ce soit en terme de devoirs, approfondissement de certaines matières. Est-il possible d'avoir les devoirs notés d'une semaine sur l'autre ?

Comme indiqué lors du conseil d'école du 14 mars 2023, ce type de question « n'est pas du ressort du conseil d'école et est une mise en cause du travail des enseignants. Il est rappelé que chaque parent doit d'abord s'adresser à l'enseignant ; la directrice étant également disponible pour les recevoir avec ou sans l'enseignant. »

Comme indiqué lors du précédent conseil d'école, « En cas d'inquiétude personnelle pour un élève, les parents sont invités à rencontrer l'enseignante. ». Seulement 2 familles ont demandé un rendezvous et ont été reçues par les enseignantes et la directrice.

 Niveau en anglais quasi nul (ils savent se présenter et connaissent leurs couleurs) des parents ayant des enfants en 6^{ème} ont eu des retours sur le niveau catastrophique des élèves de Neufmoutiers en anglais.

Les enseignantes de CM2 participent régulièrement à des conseils école-collège et aucun retour de ce type n'a été émis par l'équipe enseignante du collège. De plus, la liaison CM2-6ème a été effectuée avec une professeure d'anglais qui n'a pas fait de remarque en ce sens.

Les CE2 de cette classe vont-ils avoir le niveau suffisant pour le CM1 ?

Tous les élèves de CE2 (des 2 classes) ont validé les compétences du socle commun attendues en fin de cycle 2. Aucun maintien en CE2 n'a été proposé. Tous les élèves ont les compétences attendues pour l'entrée en CM1.

Peut-on limiter les distributions de chocolats et de bonbons ?

Sur le temps scolaire, les enseignantes distribuent uniquement les confiseries apportées pour les anniversaires.

Sur le temps périscolaire, la mairie indique que cette distribution par une animatrice revêt plutôt un caractère sympathique. Mme Béliard lui a demandé de limiter la distribution.

Dans tous les cas, il est souhaitable de s'adresser directement à l'enseignante ou à la directrice ALSH si cela pose problème.

- Peut-on espérer une reprise des classes découvertes et de retrouver le spectacle de Noël ?
- Une « association » avec les maîtresses est-elle envisageable pour l'année prochaine pour les évènements liés aux parents d'élèves ?(exemple : carnaval, galettes, etc)

Ces décisions relèvent de la prochaine équipe enseignante.

L'étude va-t-elle revenir ?

Sur les 7 enseignants nommés pour l'an prochain, aucun n'est volontaire. La mairie met en place une étude surveillée par Mme Béliard les lundi, mardi et jeudi de 16h30 à 18h.

• Pouvez-vous nous donner un délai de 4 jours entre votre remise du compte rendu et la diffusion aux parents ? voir 1 semaine pour l'année suivante ?

Le code de l'Éducation précise les modalités de rédaction et de transmission du procès-verbal : « A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Un exemplaire du procès-verbal est transmis à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et au maire par voie

électronique ou, en cas d'impossibilité technique, par tout autre moyen. Un exemplaire du procèsverbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves. » Article D411-4

• Qu'est-il devenu des jouets offerts par les RPE ? Pensez-vous que l'opération peut être renouvelée ?

Les jeux ont été bien utilisés par les élèves ; en cette fin d'année, beaucoup sont perdus et abîmés (usage normal). Les ballons sauteurs n'ont pas encore été utilisés au vu des dernières conditions climatiques.

Leur renouvellement serait le bienvenu.

Les autres questions concernent uniquement le périscolaire et ne sont pas du ressort du conseil d'école. La mairie y apporte une réponse à l'issue du conseil d'école.

Le conseil d'école est clos à 19h.

Présidente de séance, Mme Jézéquel, directrice Secrétaire de séance Mme Slosse, enseignante